

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Jeudi 17 octobre 2019

Après avoir vérifié le quorum, le Proviseur ouvre la séance du Conseil d'Etablissement à 18h08. Il remercie les membres de leur présence et félicite les membres élus pour leur engagement au service des collèves qu'ils représentent.

M. Paris est désigné secrétaire de séance. M. Burlotte est désigné secrétaire adjoint de séance.

Le Proviseur présente ensuite l'ordre du jour. Il est adopté par l'ensemble des membres.

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la précédente séance du Conseil d'Etablissement,
2. Installation du Conseil d'Etablissement et des autres instances et commissions,
3. Règlement intérieur du Conseil d'établissement,
4. Information sur la rentrée 2019 : effectifs, personnels, offre pédagogique, programme de l'éducation à l'orientation,
5. Bilan du Conseil de la Vie Lycéenne et Collégienne (CVLC)
6. Projets de sorties scolaires avec nuitées en 2019-2020,
7. Affaires financières:
 - 7.1 Budget 2019 rectificatif
 - 7.2 Revalorisation salariale annuelle des Personnels de Droit Local au 01 janvier 2020
 - 7.3 Budget 2020
 - 7.4 Contrats et conventions
8. Organisation du temps scolaire le vendredi 20 décembre 2019
9. Point d'étape sur l'immobilier,
10. Questions diverses

1. Adoption du procès-verbal de la précédente séance du Conseil d'Etablissement

Le Proviseur demande s'il y a des commentaires particuliers concernant le procès-verbal du 2 juillet 2019. Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité des présents.

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
Acte : 01-2019/2020			

2. Installation du Conseil d'Etablissement et des autres instances et commissions

Le Proviseur explique que la vie démocratique du lycée exige que de nombreuses instances soient installées dès le 1^{er} Conseil d'Etablissement conformément à la circulaire AEFÉ n° 1566 du 09 juillet 2019.

Il cite les différentes instances mises en place au Lycée Français de Moscou (LFM) et remercie les différents acteurs autour de la table pour le travail accompli et pour la désignation des membres de tous ces conseils, comités et commissions.

Les documents ayant été envoyés en amont aux membres du CE, le Proviseur propose d'installer les instances avec les deux modifications suivantes :

Mme Lara OVSYANNIKOVA intègre la commission de dialogue social en tant que suppléante et ne siègera pas en CHSCT.

Il appartient au conseil d'établissement d'installer les instances suivantes :

- Conseil d'école ;
- Conseil pédagogique ;
- Commission sociale (Caisse de solidarité) ;
- Conseil du 2nd degré ;
- Commission Hygiène et Sécurité ;
- Conseil de discipline Collège ;
- Conseil de discipline Lycée ;
- Conseil des délégués pour la vie lycéenne et collégienne ;
- Commission hygiène, sécurité et conditions de travail des personnels ;
- Commission de dialogue social ;
- Commission éducative ;
- Cellule de formation continue ;
- Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Les listes des membres de ces commissions seront jointes en annexe au procès-verbal de cette séance du conseil d'établissement.

L'installation de ces différentes instances fait l'objet d'un vote unanime du Conseil.

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
Acte : 02-2019/2020	Annexes : Instances 2019-2020		

3. Règlement intérieur du Conseil d'établissement

Le Proviseur rappelle pour information les termes du règlement intérieur du Conseil d'Etablissement tel qu'il a été voté l'an dernier.

Il s'arrête sur la durée d'une séance qui ne peut excéder 2 heures et 30 minutes, sur l'obligation de discrétion qui est faite aux membres du Conseil, sur les modalités de vote et sur les questions diverses. A ce dernier titre, il rappelle qu'elles doivent rester en nombre contenu et entrer dans le champ d'attribution du Conseil d'Etablissement.

4. Information sur la rentrée 2019

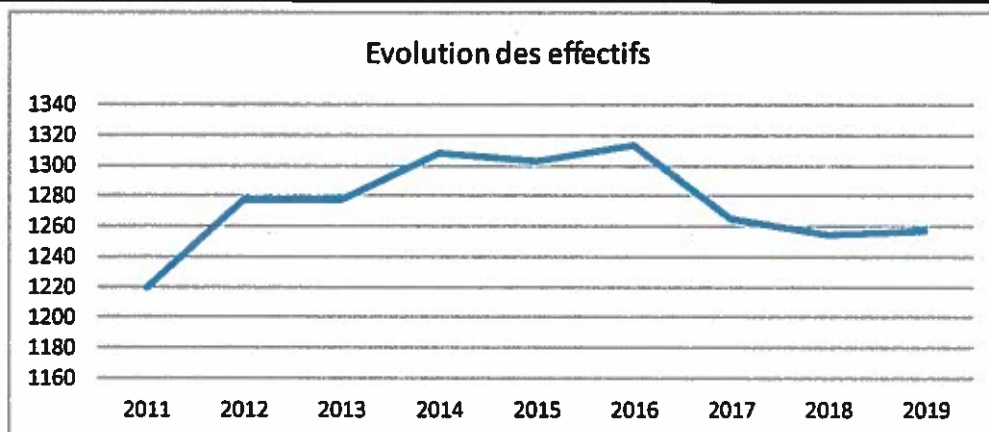
Le proviseur et le directeur des classes primaires présentent les informations sur la rentrée 2019.

a. Effectifs

Les effectifs sont stables à cette rentrée après avoir baissé successivement aux rentrées 2017 et 2018. On note cependant une augmentation des effectifs au primaire pendant que la structure collège continue à baisser. Cela s'explique par les variations de cohortes d'une année à l'autre et par les effets de la baisse des années passées qui impacte dorénavant ce niveau de scolarité

Evolution globale des effectifs

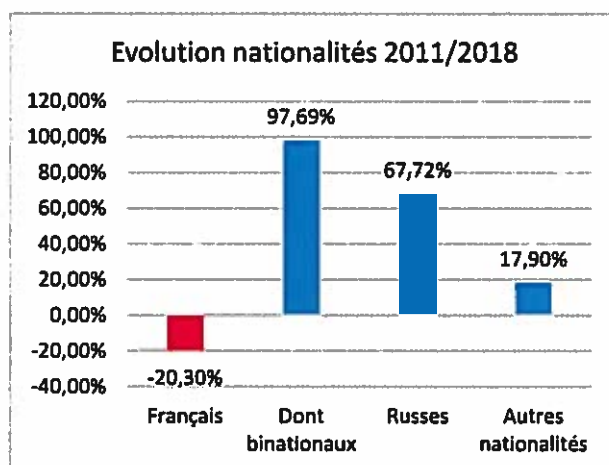
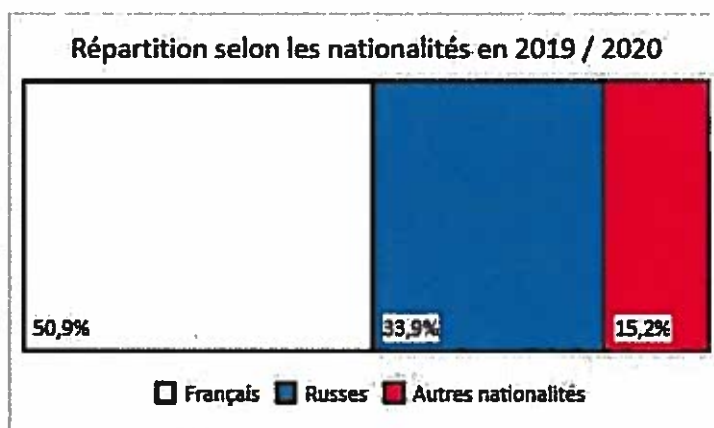
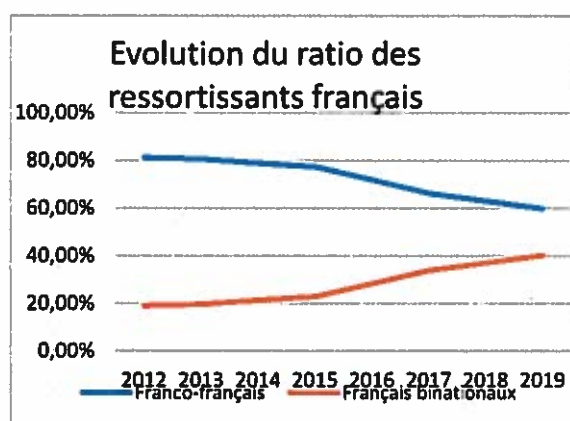
Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Effectifs	1219	1277	1277	1308	1303	1313	1265	1254	1257



Il est à noter que l'établissement résiste honorablement compte-tenu de la baisse de la population française à Moscou constatée ces dernières années

Cet endiguement est le fruit de l'attractivité du lycée : de nouvelles familles font le choix du LFM. Il s'agit de familles russes ce qui explique que le taux d'élèves de nationalité russe ait connu une augmentation importante ces dernières années. La place des binationaux franco-russes est également à prendre en considération puisque cette population est en constante augmentation. Le Proviseur rappelle que ces éléments ont orienté fortement le nouveau projet d'établissement s'agissant de l'accueil d'un public moins francophone qu'auparavant.

Effectifs au constat de rentrée	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution
Français	803	791	810	856	785	742	690	643	640	-20,30%
Dont binationaux	130	149	158	182	178	209	233	238	257	97,69%
Russes	254	297	283	283	343	359	373	418	426	67,72%
Autres nationalités	162	189	184	169	175	212	202	193	191	17,90%
Total	1219	1277	1277	1308	1303	1313	1265	1254	1257	3,12%
Ratio français	65,9%	61,9%	63,4%	65,4%	60,2%	56,5%	54,5%	51,3%	50,9%	



Le Consul général confirme que la baisse du nombre de familles françaises se poursuit à Moscou (environ -200 français en un an).

Monsieur Etlicher, conseiller consulaire, s'interroge sur les effectifs à l'école élémentaire l'année prochaine dans la mesure où une demi-classe de grande section n'a pas été ouverte.

Le Proviseur répond que la situation imposait d'agir ainsi et qu'il compte sur de nouvelles inscriptions en CP à la rentrée 2020.

Messieurs Megrelis et Etlicher relèvent à cet égard la forte demande de russes et de binationaux pour rejoindre le LFM.

b. Personnels

Tous les postes d'enseignants étaient pourvus à la rentrée mais tous les personnels n'ont pas pu rejoindre leur affectation faute de visa. Ce fut le cas pour une enseignante d'anglais et pour le proviseur adjoint.

On rappelle la situation de l'emploi dans l'établissement : à la rentrée 2019-2020, l'équipe du Lycée Français de Moscou se compose de 5 personnels expatriés (le Proviseur, le Directeur Administratif et Financier, le Proviseur adjoint et le Directeur des Classes primaires, ainsi qu'une EMCP2 d'Anglais). Il y a ensuite 38 personnels résidents (16 enseignants du 1^{er} degré, 21 enseignants du 2nd degré et une CPE). Enfin, il y a 116 personnels de recrutement local (Plafond d'emploi à 100 ETP), dont 28 enseignants du 1^{er} degré, 26 enseignants du 2nd degré, 30 personnels administratif/vie scolaire et 32 personnels d'accueil et de service.

Personnels LFM	Expatriés	Résidents	PDL (100 ETP)	
Direction	4			
Enseignants et GPE	1	38	55	
Personnels administratif et vie scolaire			29	
Personnels techniques			32	
Total	5	38	116	159

Monsieur Etlicher, conseiller consulaire, s'interroge sur l'évolution du nombre de postes de résident.

Le Proviseur répond qu'il espère, après la fermeture de trois postes l'année précédente, que l'établissement ne sera pas affecté par de nouvelles fermetures.

Monsieur Burlotte, représentant des parents, rappelle que les trois postes supprimés l'an passé ont été justifiés par l'annonce d'une réduction de 30 millions d'euros du budget de l'Agence. Compte-tenu de la récente annonce d'un accroissement de 25 millions d'euros dudit budget de l'Agence pour cette année, il considère qu'on peut s'interroger sur la pertinence desdites suppressions de poste.

Au premier degré, cette rentrée marque la transformation du poste de directrice adjointe en coordonnateur du site EIB, après la fermeture du poste de Madame Serra. Madame Amélie GIBOIN est chargée de cette mission.

Nous avons accueilli à la rentrée quatre nouveaux enseignants en primaire, une nouvelle ASEM et trois AED.

c. Offre pédagogique

A cette rentrée, au second degré, les 7 enseignements de spécialités prévus ont été ouverts. Chaque élève suit donc les trois enseignements de spécialité de son choix.

La classe de section internationale a atteint le niveau de la classe de 1^{ère}

Un projet de lecture obligatoire est mis en œuvre pour les 6^{ème} et 5^{ème} qui se rendent désormais au CDI pour un temps de lecture au CDI.

Le Projet Voltaire sera déployé à la rentrée de novembre afin d'aider tous les élèves du collège à progresser en orthographe et en syntaxe.

La structure de l'école primaire est stabilisée sur deux sites depuis la rentrée 2015, scolarisant chacun les élèves de la PS au CM2.

La dotation d'un ETP supplémentaire a permis d'ouvrir une classe supplémentaire sur le niveau CM de l'IDF. Et, afin de conserver une cohorte suffisante en maternelle et de répondre à la demande de scolarisation en CP, une classe de GS-CP a été créée à l'IDF.

La structure comporte donc 29 classes, 14 sur le site de l'Immeuble de France et 15 sur celui d'Ivan Bounine.

Il est à noter que les différents dispositifs pour accompagner les élèves dans leur scolarité, spécifiques au premier degré de Moscou, sont maintenus :

- Une ASEM pour chacune des classes maternelles de la PS à la GS ;
- L'intervention de 7h hebdomadaires dans chaque classe de maternelle, dès la Petite Section, d'une enseignante de russe, permettant ainsi de favoriser un enseignement des langues tant française que russe en petits groupes ;
- Un enseignement de la langue russe par groupes de compétence du CP au CM2,
- Le dédoublement de l'enseignement de l'anglais à partir du CE2,

D'autres dispositifs ont été améliorés :

- Le dispositif FLSco à destination des élèves ayant une maîtrise de la langue française encore fragile a été étendu. Afin d'accompagner l'évolution de la population scolaire et l'augmentation du nombre d'élèves peu ou pas francophones, le poste FLSco a été étendu à 0,75 ETP sur chaque site, soit la création d'un mi-temps supplémentaire pour l'enseignement du français langue de scolarisation.
- Le dispositif de l'enseignement de l'EMILE commence maintenant en langue anglaise et russe dès le CP.

d. Programme de l'information à l'orientation

En s'appuyant sur le document envoyé aux membres du CE, le Proviseur rappelle que l'axe 2 du projet d'établissement installe l'élève au cœur de son parcours de formation et se fixe pour objectif de l'aider à construire son projet personnel.

Le programme insistera sur la connaissance de soi, la connaissance des parcours et sur la valorisation du parcours dans le réseau AEFE.

Il cite pour exemple le forum de l'orientation qui aura lieu le 23 novembre à l'initiative de l'APENG et l'action ADN-AEFE à destination des élèves de 2nde qui pourront bénéficier d'une période de scolarisation dans un autre établissement du réseau.

Il conclut en soulignant la qualité du travail de Monsieur Olivier, professeur ressource information et orientation.

A propos du forum des métiers, Madame Leprince-Mouchet indique que cette année des professionnels aborderont des cas très concrets sous forme d'ateliers. Elle ajoute que l'APENG accompagne les élèves de première et de terminale pour la rédaction de CV, de lettres de motivation et organise des simulations d'entretien.

Le Proviseur mentionne que des discussions seront ouvertes avec les universités russes afin de valoriser le parcours de nos élèves pour accéder au supérieur russe.

5. Bilan du Conseil de la vie lycéenne et collégienne (CVLC)

Avant de leur donner la parole, le Président de séance félicite les élèves élus, les remercie pour leur engagement. Sandrine Rey, CPE, remercie également les élèves pour leur engagement remarquable et passe la parole à Mme Lucie Delpal, Vice-Présidente du Conseil de Vie lycéenne et Collégienne.

Elections au suffrage universel pluri nominal du CVLC : Mardi 8 octobre, toute la journée

Tous les élèves de la 6^{ème} à la terminale électeurs :

57 pour cent de participation

10 titulaires siègent de la 3^{ème} à la terminale

4 élèves ont été reconduits de l'année dernière

6 élèves nouvellement élus

2 suppléants

Pour la deuxième année consécutive, tous les niveaux de la 3^{ème} à la terminale sont représentés et la mixité est assurée.

Première réunion présidée par M. Le Proviseur : Mardi 15 octobre 2019

Elections de son vice-président et de son suppléant.

L'ancien bureau s'est déjà mis au travail depuis la rentrée :

*accompagnement des 70 nouveaux élèves lors des journées d'accueil avec le programme suivant : Accueil et Présentation de l'AEFE par monsieur le Proviseur et madame la CPE, présentation individuelle de chaque nouvel élève, partage de spécialités culinaires apportées par chacun, visite à l'institut français, activité au parc Zariadie.

Le nouveau bureau a confirmé son projet de mener campagne contre la triche et proposer un tutorat entre élèves.

Mme Rey donne ensuite la parole à Mmes Hellmich Maria et Megrelis Sophie, représentantes des élèves pour l'Association des Elèves du Lycée :

Cette Association, sur base de volontariat, se réunit chaque semaine sur le créneau dédié dans l'emploi du temps à la "citoyenneté" avec des adultes encadrants (CPE, professeur documentaliste, assistante d'éducation, responsable communication). Elle compte cette année, 23 élèves de la troisième à la terminale.

Projets :

Thème de la lisibilité et appartenance au LFM :

Sweat-shirts LFM (un nouveau modèle en cours de création de design)

Thème de la solidarité (partenaire Samu social, rencontre avec la Présidente du Samu Social le 7 octobre)
Deux projets phares pour ce trimestre : récolte de chaussettes et affaires chaudes pour Noël. Une vidéo a été tournée pour assurer la promotion de cette action dans les classes de primaire.

Cette année nous avons varié notre offre d'aide au Samu Social.

Lundi 14 nous avons rejoint un bénévole du Samu social et avons acheté dans une pharmacie de quartier 15 000 roubles de bons d'achat, le fruit de nos dernières ventes de viennoiseries, bons d'achat qui seront à la disposition des médecins qui accueillent les sans-abris.

Thème de la semaine des lycées français du Monde qui se déroulera du 18 au 22 novembre.

Nous avons le projet d'interviewer des anciens élèves du lycée français de Moscou.

Thème de la prévention :

Une campagne d'affichage contre le harcèlement, les discriminations en milieu scolaire sera effectuée dès le 7 novembre en l'occasion de la journée nationale contre le harcèlement.

Projet de décorations pédagogiques dans l'établissement s'est concrétisé : tables de multiplication sur les marches, homme de Vitruve, boussole, degrés angles des portes.

Enfin, nous travaillons aussi sur la construction de notre projet de voyage à Paris, (thème de la citoyenneté).

Monsieur Megrelis, conseiller consulaire, s'interroge sur les actions de développement durable menées par l'établissement.

Le Proviseur, indique que des projets ont déjà vu le jour comme les composts sur les sites des écoles primaires ou le recyclage du papier sur le site Ivan Bounine.

Madame Charbonnel, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation, ajoute que la newsletter comporte désormais un « billet vert ».

6. Projets de sorties scolaires avec nuitées en 2019 - 2020

Le proviseur présente ensuite les projets de voyages scolaires avec nuitées. Ils sont au nombre de 21 à ce jour : 8 pour le primaire et 13 pour le secondaire.

Le principe veut, qu'à l'exception des voyages avec nuitées dont les dates sont fixées par l'AEFE, les voyages soient regroupés sur, la dernière semaine avant les congés de printemps soit du 20 au 25 avril 2020. Cependant, les conditions climatiques souhaitées (classe de neige) ou redoutées (classe verte), les dates imposées par nos partenaires, les fêtes calendaires des pays visités ou l'impossibilité d'avoir tous les élèves d'un groupe ou les accompagnateurs à la bonne date font que ce calendrier ne peut finalement qu'être indicatif.

Chaque voyage est ensuite rapidement présenté par le proviseur et le directeur du 1^{er} degré avec sa destination, ses objectifs pédagogiques, les moyens de transports, les professeurs responsables et le coût maximum par élève.

Le proviseur précise que ces projets de voyage sont soumis au COCAC pour validation.

Il précise également que ces voyages n'ont aucun caractère obligatoire. En cas de difficultés financières, des solutions peuvent être trouvées via la caisse de solidarité.

Monsieur Etlicher, conseiller consulaire, demande si le coût du voyage en France a empêché certains élèves d'y participer.

Le Directeur du primaire répond que tous les élèves prévus sont partis et le Directeur administratif et financier ajoute qu'un élève a bénéficié d'une aide de la caisse de solidarité de l'établissement.

Monsieur Robert, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation, demande comment s'expliquent les différences de coût entre les différents voyages à Desna.

Le Directeur du primaire répond que ces différences sont dues à plusieurs facteurs comme la période du voyage, les effectifs des classes, les activités proposées ou les installations concernées.

Le Directeur administratif et financier explique que les montants sont des montants maximums et qu'à l'issue des voyages les trop-perçus sont remboursés aux familles.

Madame Rey précise que, lors du voyage à Paris, les élèves du CVL et de l'AEL seront reçus au SORES de l'AEFE.

Monsieur Koriche, ACE, invite les organisateurs de voyage à transmettre la liste des élèves et accompagnateurs au Consulat en amont du voyage.

Madame Delpal, représentant de parents, s'interroge sur le retour des élèves de cinquième à Ognikovo après Desna l'année dernière.

Le Proviseur explique que le site d'Ognikovo se prête mieux aux activités prévues par les professeurs d'EPS. Monsieur Koriche, ACE, ajoute que ce site est à nouveau habilité à recevoir un public scolaire.

Le Proviseur remercie les enseignants pour leur investissement.

Le conseil d'établissement émet un avis favorable à l'unanimité sur le programme des sorties scolaires avec nuitées.

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
Acte : 3-2019/2020	Annexe : Tableau des voyages		

7. Affaires financières

Le D.A.F rappelle que suite à la réforme de la gestion budgétaire et comptable publique « GBCP », mise en œuvre au 1er janvier 2016, l'exécution budgétaire est non pas par chapitres budgétaires mais par 3 grandes destinations : Excellence éducative- Accompagner et faire vivre le réseau- Fonctions support et immobilier.

1. Budget Rectificatif n°2 de 2019

Le budget a été réalisé dans le but d'ajuster d'une part les recettes en fonction des effectifs corrigés à la rentrée, d'intégrer les conséquences budgétaires du changement de statut de l'école de ST Pétersbourg et d'une réduction de l'enveloppe d'investissement relative aux dépenses liées au projet d'extension de Milioutinski et, d'autre part, d'ajuster les dépenses en fonction du revirement du taux de change du rouble depuis le début de l'été 2018.

Les grandes tendances à retenir concernant ce budget rectificatif sont les suivantes :

Recettes

Recettes propres = + 129 808,00 € (lié à la hausse des écolages au 1^{er} trimestre 2019-2020) ;

Dépenses

Personnel = +21 500,00 € (ajustement de l'enveloppe en fonction du taux d'exécution au 30/08/2019) ;

Fonctionnement = + 23 500,00 € (légère augmentation de l'enveloppe liée notamment à une sous-évaluation des reversements de la Mutualisation) ;

Investissement = + 20 000,00 € (investissements informatiques).

Situation patrimoniale prévisionnelle

TOTAL RECETTES	8 451 782,00 €
TOTAL DEPENSES	7 720 914,00 €
RESULTAT PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT	730 868,00 €

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	130 000,00 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	860 868,00 €
INVESTISSEMENTS	1 114 300,00 €
VARIATION FONDS DE ROULEMENT	-253 432,00 €
FONDS DE ROULEMENT	9 864 122,75 €
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	3 116 642,14 €
TRESORERIE	6 747 480,61 €

Il est à noter que l'AEFE nous a demandé d'inscrire un versement exceptionnel d'une avance sur les participations aux sièges 2019 de 3 500 000,00 € d'où une variation de -3 116 642,14 € du besoin en fonds de roulement).

Monsieur Dulout, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation, demande quand seront installés les vidéoprojecteurs.

Le Directeur administratif et financier explique que ce sera le cas lorsque le budget rectificatif sera exécutoire, c'est-à-dire en fin d'année civile.

Monsieur Etlicher, conseiller consulaire, demande s'il est toujours d'actualité que l'établissement recoure à l'emprunt afin de financer le projet immobilier.

Le Directeur administratif et financier répond que le projet sera financé sur fonds propres.

Monsieur Megrelis, conseiller consulaire, demande le coût du projet Voltaire.

Le Directeur administratif et financier répond que le projet a coûté 1600€.

Le conseil d'établissement émet un avis favorable à l'unanimité.

Votants :18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
Acte : 04-2019/2020	Annexe : BR2 2019		

2. Revalorisation salariale annuelle des personnels de droit local au 1^{er} janvier 2019

L'augmentation du point d'indice au 1er janvier 2020 a été discutée en commission de dialogue social. La commission s'est arrêtée sur une proposition d'augmentation de 3,80 % (impact budgétaire pondéré +94 700,00 €), qui a reçu l'assentiment de l'AEFE.

Le conseil d'établissement émet un avis favorable à l'unanimité.

Votants :18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
Acte : 05-2019	Annexe : pas d'annexe		

3. Budget Prévisionnel 2020

Dans la continuité de 2016, 2017, 2018 et 2019, le budget 2020 de l'AEFE s'inscrit dans un contexte économique national de rationalisation de la dépense publique, pour participer à l'effort de baisse des déficits. Pour l'EGD de Moscou, l'Agence nous a demandé de présenter un budget 2020 stable par rapport à 2019. Cet effort devait porter sur l'enveloppe de fonctionnement.

Ce nouvel effort n'aura aucune répercussion sur le fonctionnement quotidien de l'établissement et des prestations apportées aux élèves et il ne fragilise pas la situation financière de l'établissement et ne remet aucunement en question notre projet immobilier.

Les recettes

Le montant total des recettes prévisionnelles est de 8 586 625,00 € soit 1,60 % d'augmentation par rapport au budget rectificatif n°2 de 2019.

Recettes propres

Elles représentent à elles seules 98,20 % des recettes.

L'enquête de rentrée a servi de base pour les frais de scolarité, soit pour la période janvier-juin 2020 un effectif de 1257 élèves et pour la rentrée 2020, l'effectif prévisionnel est également de 1257 élèves. La prévision de recettes des droits de scolarité est de 7 997 558,00 €. Le montant des droits de première inscription est de 115 000,00 € et les droits d'examens de 34380,00 €. Au compte 7068 est inscrite la participation des familles à la prise en charge financières des voyages scolaires pour 220 000,00 €

Autres financements de l'Etat

Il enregistre le montant de la subvention pour bourses de l'AEFE pour un montant de 148 630,00 €, en considération du nombre d'élèves boursiers, plus une subvention dans le cadre de la déconcentration des voyages (6 057,00 €).

Les dépenses

Le montant total des dépenses prévisionnelles est de 7 683 302,00 €, soit 0,48 % de diminution par rapport au BR2 de 2019. Elles sont réparties en deux enveloppes : les dépenses de personnels (en augmentation de 10,34 %) pour

2 750 000,00 €, soit 35,79 % des dépenses prévisionnelles et les dépenses de fonctionnement pour 4 933 302,00 € (en diminution de 3,24 %). Le budget est présenté par destination.

Excellence éducative : 3 205 000,00 €

Personnel

Ce chapitre couvre les charges de personnels de 116 personnes recrutées localement, équivalent à 99,99 ETPT. Il permet d'améliorer les conditions salariales, puisqu'à compter du 1er janvier 2020, les salaires vont bénéficier d'une hausse contenue de 3,8 %.

Fonctionnement

Les crédits de l'Infirmierie sont abondés à hauteur de 5 000,00 €, comme l'année précédente. Les crédits pédagogiques sont programmés à hauteur de 200 000,00 € (stable également). Les voyages scolaires sont fixés à 220 000,00 €. Une ligne de 30 000,00 € pour les projets d'établissement

Accompagner et faire vivre le réseau : 2 913 302,00€

Cette destination regroupe toutes les participations de l'établissement au fonctionnement du réseau, ainsi que les aides à la scolarité. L'enveloppe des Bourses diminue légèrement (elle est conforme à la réalité des dépenses). Le remboursement à l'AEFE de notre quote-part de la rémunération et de l'ISVL des 37 résidents diminue de 16,83 %. Contribution sur les frais de scolarité à hauteur de 6 % contre 7,5 % en 2019 comme annoncé l'année dernière. L'enveloppe relative à la communication est confortée (30 000,00 €).

Modernisation (support et immobilier) : 1 565 000,00 €

L'enveloppe « Immobilier, agencement et entretien » s'élève pour 2019 à 1 120 000,00 €, soit une augmentation de 24,44 %. Le lycée a plusieurs loyers à honorer (salles de sport et piscine, École 1581), soit l'inscription de 350 000,00 € de crédits. Ce budget 2019 consacrera cependant encore 0,10 M € au financement de travaux d'entretien (notamment rafraîchissement peintures Milioutinski...).

L'enveloppe « Administration générale » est encore en augmentation de 7,84 % par rapport au BI 2019, comme l'enveloppe « Informatique » qui est en forte augmentation de (+ 61,00 %).

L'enveloppe « Opérations financières transversales » est faible et stable du fait depuis 2017 de la non-comptabilisation budgétaire des pertes et gains de change sur la trésorerie.

Enfin, l'enveloppe « Prévention et Sécurité » qui regroupe toutes les dépenses relatives à la sécurité (maintenance des divers systèmes de sécurité, gardiennage, etc..) est en augmentation de 40,63 %.

Situation patrimoniale prévisionnelle

TOTAL RECETTES	8 586 625,00 €
TOTAL DEPENSES	7 683 302,00 €
RESULTAT PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT	903 323,00 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	130 000,00 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	1 033 323,00 €

Les dépenses d'investissement : 5 113 000,00 €

En section d'investissement sont inscrits 165 000,00 € de dépenses pour le renouvellement et les nouveaux besoins en divers matériels informatiques et multimédias afin de maintenir un équipement fonctionnel et moderne. Un crédit a été ouvert de 30 000,00 € en Administration Générale pour financer d'éventuels achats immobilisables. Enfin, une ligne de 450 000,00 € a été ouverte pour gros besoins en travaux d'entretien et 4 468 000,00 € pour les dépenses liées au projet d'extension du site de Milioutinski.

Madame Charbonnel, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation, demande si le budget prévoit la rénovation du câblage du réseau informatique de l'IDF.

Le D.A.F répond qu'il y avait une enveloppe de 30 000€ prévue pour ce câblage.

Équilibre général du budget :

INVESTISSEMENTS	5 133 000,00 €
VARIATION FONDS DE ROULEMENT	-4 079 677,00 €
FONDS DE ROULEMENT	5 784 445,75 €
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	3 246 642,14 €
TRESORERIE	2 537 803,51 €

Le besoin en fonds de roulement est stable par rapport au BR 2 de 2019 et devrait même être fortement diminué lors du COFI 2019.

Pour autant, le montant de la CAF étant inférieur aux dépenses prévues en investissement, le BI 2019 tel que présenté implique un gros prélèvement sur le fonds de roulement de 4 079 677,00 €, soit 5 784 445,45 €.

Le lycée français de Moscou confirme ainsi sa situation financière saine et a démontré sa capacité d'assurer le financement du projet immobilier prévu de longue date.

Monsieur Megrelis, conseiller consulaire, demande si les frais d'écologie seront gelés pour les prochaines années. Le Proviseur indique que cela sera demandé pour l'année scolaire 2020-2021.

Le conseil d'établissement émet un avis favorable à l'unanimité.

Votants :18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
Acte : 06-2019	Annexe : BI 2020		

4. Contrats et conventions (pour information)

Convention APENG pour les activités périscolaires sur le site de Bounine ;
Convention APENG pour les activités périscolaires sur le site de Milioutinski ;
Convention IFR pour la mise à disposition de salle de cours après 19h00 et le samedi.

8. Organisation du temps scolaire

Le Proviseur revient sur l'habitude prise ces dernières années de banaliser l'après-midi du vendredi à la veille des vacances de Noël. Il dit comprendre cette organisation quand le vendredi est très proche du jour de Noël mais souhaite que le Conseil d'Etablissement s'empare de cette question pour 2019 dans la mesure où les vacances sont programmées le vendredi 20 au soir.

Après échanges et débat, le Proviseur soumet la question suivante au vote des membres du CE :

Les membres du conseil sont-ils favorables à la banalisation du vendredi 20 décembre après-midi ?

Votants :18	Favorables : 2	Défavorables : 15	Abstention : 1
Acte : 07-2019	Annexe : pas d'annexe		

Le calendrier scolaire ne sera pas modifié cette année.

9. Point d'étape sur l'immobilier : travaux en cours

Le Proviseur retrace les derniers points concernant la situation immobilière du lycée.

Pour le projet immobilier sur le site Milioutinski, les nombreuses réunions à la Mairie de Moscou auxquelles le lycée a été invité ont été fructueuses. Les relations avec les différents concessionnaires ont été aplanies et les contrats nécessaires au projet sont tous signés à l'exception d'un qui devrait l'être très prochainement.

Toujours pour projet, un acte de la Fédération de Russie donnant autorisation de conduire les travaux est en cours de rédaction au Ministère du Développement Economique, dont dépend l'emprise.

Concernant l'école Ivan Bounine et en relation avec la Mairie de Moscou, la prochaine commission du Département de l'Education étudiera les termes du renouvellement du bail ou ceux de la conclusion d'un nouveau bail dès l'année 2020 avec une portée jusqu'à l'année 2030.

Des travaux de voirie ont commencé récemment dans la ruelle afin de créer des trottoirs.

Monsieur Burlotte, représentant des parents, rappelle que les parents ont activement soutenu lesdits projets d'extension depuis plus de sept ans (en ce qui le concerne), sans avoir de résultats tangibles à ce jour. Il demande donc s'il existe un calendrier des travaux.

Le Proviseur précise qu'en l'absence d'acte de la Fédération de Russie, il ne peut y avoir de calendrier, toutefois il ajoute que, dès l'acte attendu du Ministère du Développement Economique, le délai théorique d'obtention des permis de construire et de démolir est en principe de trente jours.

Monsieur Robert, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation, demande où en est le projet de rénovation du cinquième étage.

Le Proviseur répond que depuis la visite de l'architecte programmate le projet n'a pas été réétudié.

12 - Questions diverses

Parents

Les parents sont dans l'inquiétude de la réforme du baccalauréat : modalités d'examen, date d'examen et autres informations organisationnelles... Serait-il envisageable de communiquer davantage concernant ce nouveau bac 2021 ?

Le Proviseur rappelle que, le jour de la rentrée, il a remis à tous les élèves de 1^{ère} un document de présentation du nouveau bac et des épreuves. Il espère que ce document a été communiqué immédiatement aux familles qui par ailleurs ont été informées par lui-même de son existence lors de la réunion de rentrée.

Il indique cependant que le site du lycée est en cours de transformation pour accueillir un onglet bac 2021 dans lequel le lycée mettra toute information utile.

Enfin, il précise que le Conseil pédagogique se réunira le 12 novembre pour programmer les épreuves de contrôle continu du 2^{ème} trimestre et consolider les informations envers les élèves et leurs familles.

Nous voyons le nombre d'élèves dans les cours de langue augmenter, pouvant aller jusqu'à 30 élèves par classe. Pouvons-nous envisager de réduire la taille des effectifs en vue d'améliorer le temps de communication orale/prise de parole pour chacun des élèves ?

Le Proviseur indique qu'à sa connaissance un seul groupe atteint le seuil de 30 élèves. Il s'agit d'un groupe de russe qui a vu son effectif grossir de façon inattendue à la rentrée du fait de l'abandon de la section internationale de la part de quelques élèves. Une solution est à l'étude pour ce groupe. Les autres groupes de langues font soit la taille d'un groupe-classe soit une taille inférieure.

Il précise que les moyens horaires et humains du lycée ne permettent pas d'opérer les dédoublements souhaités qui, en outre, ne trouveraient pas de place dans certains emplois du temps déjà très chargés.

S'agissant du niveau, il rappelle que les enseignements de langue sont conformes aux directives nationales quant aux activités langagières à conduire. Il insiste également sur le fait qu'un enseignant délivre certes des connaissances académiques mais aussi des compétences propres à la discipline ou transversales.

Madame Leprince-Mouchet, représentant des parents, demande s'il est possible de renforcer la formation des enseignants pour répondre à cette problématique.

Madame Charbonnel, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation, rappelle que l'hétérogénéité existe de fait dans une classe et que la différenciation est un outil du quotidien.

Madame Estruch, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation, témoigne que les groupes de niveaux sont très contre productifs pour les élèves en difficulté.

Dans le cadre de la prévention des narcotiques dans les établissements scolaires, serait-il possible de mener une action « coup de poing » en faisant venir des chiens anti-drogue dans l'enceinte du lycée ?

Le Proviseur répond que le lycée a déjà un plan d'actions pour sensibiliser les élèves à la santé et à la citoyenneté et que, dans ce cadre des actions sont conduites en partenariat avec le Poste diplomatique et avec les autorités russes.

La CPE présente les grandes lignes de ces actions aux membres du CE.

Madame Rey, CPE, rappelle que l'attaché de sécurité intérieure a été contacté pour reproduire les interventions de prévention sur ces sujets.

Enseignement et éducation

Quelle organisation des conseils de classes pour prendre en compte les contraintes de la réforme ? (surtout en 1^{ère}). Est-ce que les conseils de classes dans leur forme actuelle ont toujours raison d'être ?

Le Proviseur répond que les conseils de classe répondent à la réglementation et que leur organisation est codifiée. Il indique que les conseils de classe de 1^{ère} seront isolés dans le planning général afin que les enseignants puissent y participer.

Pour coller au mieux au projet d'établissement, notamment « l'accueil d'un public (élèves et familles) de moins en moins francophone », nous souhaiterions simplement ouvrir la discussion sur la prise en charge de l'apprentissage de la langue russe pour les personnels de l'établissement volontaires.

Le Proviseur répond que le budget de l'établissement n'a pas vocation à prendre en charge cette dimension. Il peut prendre en charge des actions de formation continue dans le cadre de la professionnalisation et la montée en compétence. Il pourrait éventuellement financer un module de formation présentant l'enfant russe, les différences entre nos systèmes éducatifs ou les relations écoles/parents en Russie mais pas des cours de langue russe pour les personnels du lycée.

Monsieur Koriche, ACE, signale que l'IFR propose des modules de formation à la langue russe pour les débutants.

L'ordre du jour étant épuisé, le Proviseur lève la séance à 20h14 après avoir remercié les participants.

Les secrétaires de séance, le 17 octobre 2019
Loïc PARIS



Visa du président du Conseil,
Nicolas RUELLAN, Proviseur du Lycée



Olivier BURLOTTE

